

Signalements retenus à la DPJ : des variations importantes sur le territoire estrien

Depuis plusieurs années, le nombre de signalements à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) est en augmentation. Ce phénomène est observé en Estrie et au Québec^{1,2}. D'un point de vue de santé publique, cette hausse est significative, les signalements retenus à la DPJ étant considérés comme un indicateur de problématiques psychosociales touchant nos enfants et nos jeunes. Bien que la hausse des signalements entraîne une pression sur les services (voir figure 1) et qu'elle puisse sembler inquiétante, elle peut aussi témoigner d'une plus grande sensibilité de la communauté et des organisations envers le bien-être des enfants. Environ 40 % des signalements sont retenus pour évaluation. Il s'agit d'enfants dont la situation est assez préoccupante pour nécessiter des services, qu'ils soient communautaires, de première ligne ou spécialisés. Lorsqu'on ramène le nombre de signalements retenus sur le nombre de jeunes estriens âgés de 17 ans ou moins, on obtient le taux de signalements retenus. Il est lui aussi à la hausse : il est passé de 9 pour 1 000 jeunes en 2007-2008 à 20 pour 1 000 en 2015-2016.

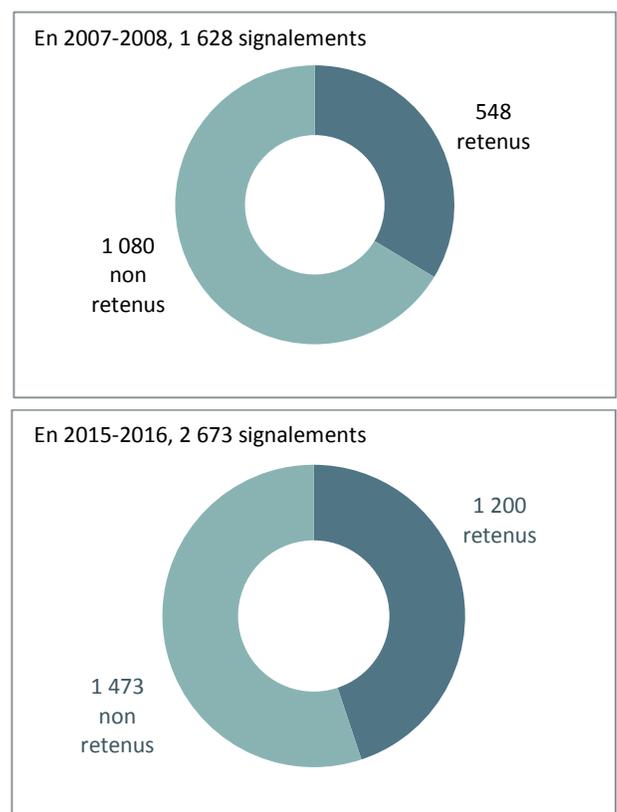
Depuis la création du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSS de l'Estrie – CHUS), la Direction de santé publique est appelée à travailler plus étroitement avec l'ensemble des directions de l'établissement (cliniques et administratives), dont la DPJ. C'est dans ce contexte que la DPJ a partagé ses préoccupations quant à la hausse du nombre de signalements et sa volonté de renforcer la collaboration intersectorielle visant la prévention. Ainsi, ce bulletin vise à :

- décrire les variations territoriales des taux de signalements retenus observés en Estrie;
- rappeler les liens entre les signalements retenus et la défavorisation matérielle et sociale;
- illustrer des exemples d'actions préventives intersectorielles vécues à l'échelle locale.

Les données analysées dans ce bulletin couvrent neuf années financières : du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2016, soit après l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la *Loi sur la Protection de la jeunesse* (LPJ).

Toutes les données présentées dans ce bulletin concernent l'Estrie telle qu'elle était connue avant l'application de la *Loi 10 modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales*. En effet, seuls les dossiers actifs au 1^{er} avril 2016 des réseaux locaux de service (RLS) de la Pommeraiie et de la Haute-Yamaska ont été transférés en Estrie. Ainsi, nous ne disposons pas des données historiques pour les territoires de ces deux RLS.

Figure 1
Évolution du nombre de signalements, Estrie, 2007-2008 et 2015-2016

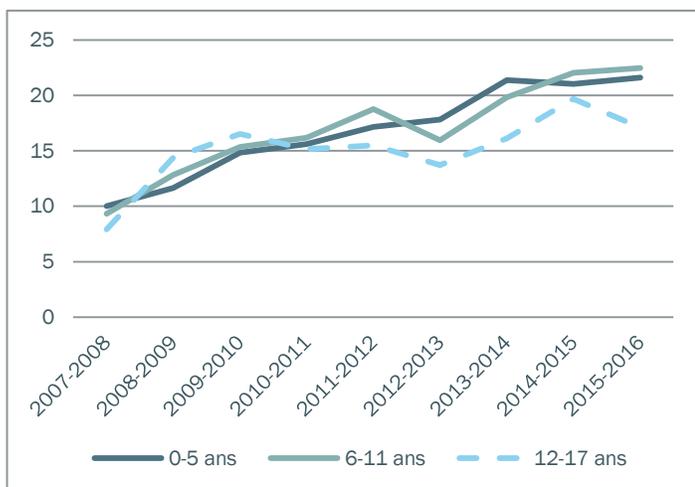


Source : Système Programme intégration jeunesse (PIJ).

ÉVOLUTION DES TAUX DE SIGNALEMENTS RETENUS

Tel que présenté à la figure 2, les taux de signalements retenus ont doublé entre 2007-2008 et 2015-2016, et ce, pour les enfants âgés de 0 à 5 ans, de 6 à 11 ans et de 12 à 17 ans. En 2015-2016, les jeunes de 12 à 17 ans affichaient un taux de signalements retenus plus faible que ceux des deux autres groupes d'âge. Lorsqu'on analyse les données par sexe, on observe une hausse similaire des taux chez les deux sexes et il n'y a pas de différence significative entre les sexes.

Figure 2
Évolution des taux de signalements retenus pour 1 000 jeunes selon l'âge, Estrie, 2007-2008 à 2015-2016



Source : Système Programme intégration jeunesse (PIJ).

Entre 2007-2008 et 2015-2016, environ 45 % des signalements retenus pour le territoire de l'Estrie concernent la négligence (incluant le risque sérieux de négligence). C'est le motif le plus fréquent chaque année. Le taux de signalements retenus pour négligence est en hausse : il est passé de 4 pour 1 000 jeunes en 2007-2008 à 9,2 pour 1 000 en 2015-2016 (voir figure 3).

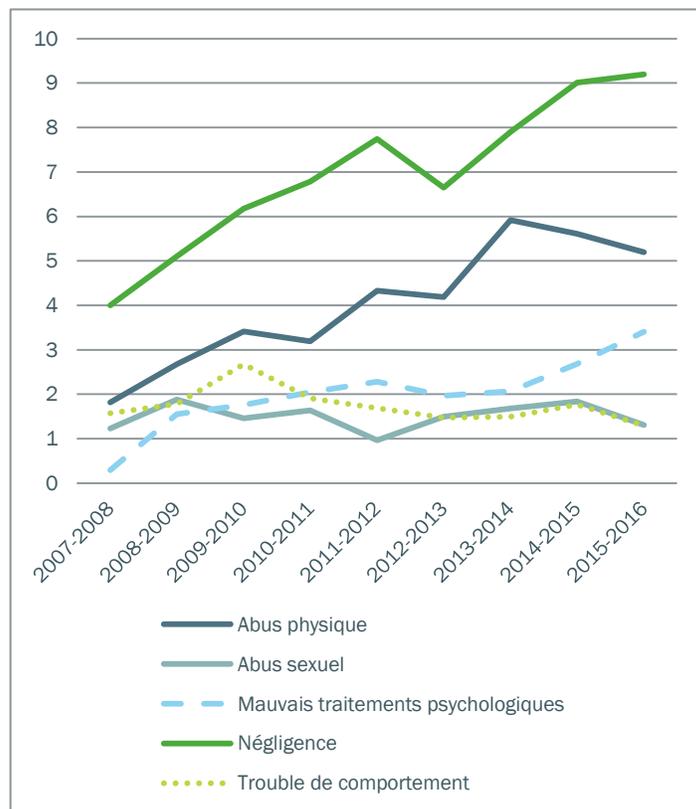
La deuxième cause la plus fréquente est l'abus physique (25 % des signalements retenus). De 2007-2008 à 2015-2016, le taux de signalements retenus pour abus physique a triplé : il est passé de 1,8 pour 1 000 à 5,2 pour 1 000.

Le motif de mauvais traitements psychologiques a été introduit lors de la modification de la LPJ en 2007. Le rejet affectif, le dénigrement, l'humiliation, les menaces, l'exposition à la violence conjugale et aux conflits sévères de séparation font tous partie de ce motif. En 2007-2008, le taux de signalements retenus pour ce motif était de 0,3 pour 1 000. Il a rapidement augmenté jusqu'en 2010-2011 pour se stabiliser autour de 2 pour 1 000. Ensuite, une autre hausse a été observée en 2014-2015 et 2015-2016. Pour la

dernière année financière analysée, le taux se situe à 3,4 pour 1 000, ce qui représente 12 % des signalements retenus.

Finalement, les taux de signalements retenus en raison d'abus sexuel ou de trouble de comportement sont stables au cours de la période étudiée et se situent entre 1 et 2 pour 1 000 pour ces deux motifs.

Figure 3
Évolution des taux de signalements retenus pour 1 000 jeunes selon le motif, Estrie, 2007-2008 à 2015-2016



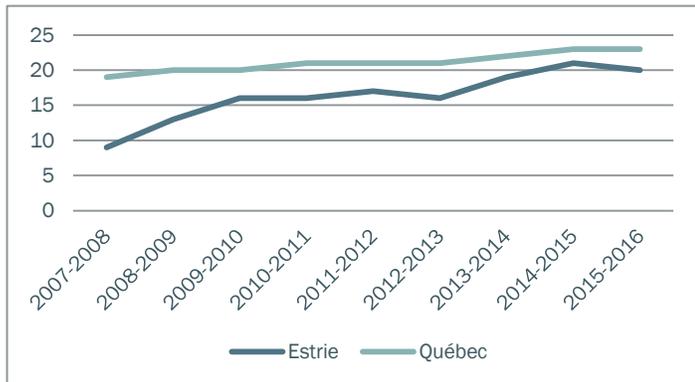
Source : Système Programme intégration jeunesse (PIJ).

LES VARIATIONS TERRITORIALES

Les variations temporelles des signalements sont bien documentées dans les rapports annuels provinciaux et régionaux des directeurs de la protection de la jeunesse. Par contre, les variations spatiales sont moins documentées. Cette section présente les taux de signalements retenus par RLS et par communauté.

Tel que mentionné au début du bulletin, les taux de signalements retenus sont à la hausse en Estrie. Cette augmentation est aussi observée au Québec, mais de manière beaucoup moins prononcée (voir figure 4). Pour les neuf années financières étudiées, le taux estrien de signalements retenus est systématiquement plus faible que celui du Québec. Par contre, l'écart diminue au fil du temps et le taux estrien se rapproche maintenant du taux provincial.

Figure 4
Taux de signalements retenus pour 1 000 jeunes, Estrie et Québec, 2007-2008 à 2015-2016



Sources : Système Programme intégration jeunesse (PIJ) et rapports annuels des directeurs de la protection de la jeunesse.

Par réseau local de service

Les augmentations observées au Québec et en Estrie sont observées dans tous les territoires de RLS à l'exception du Granit (voir tableau 1). Les hausses sont particulièrement prononcées dans les RLS du Haut-Saint-François (2 fois plus), de Coaticook (1,9 fois plus) et de Val Saint-François (1,8 fois plus).

Globalement, les taux de signalements retenus en Estrie et dans les RLS sont plus faibles que ceux observés à l'échelle provinciale. Toutefois, certains RLS se démarquent :

- Le **RLS d'Asbestos** a toujours présenté des taux de signalements retenus comparables ou supérieurs à ceux de la province. D'ailleurs, une section du bulletin est consacrée aux particularités de ce territoire.
- Tel que mentionné, la hausse des taux a été très importante dans le **RLS du Haut-Saint-François**. Ainsi, le taux était plus faible que celui du Québec de 2007-2008 à 2009-2012, mais il est supérieur pour la dernière période étudiée.
- Le **RLS de Memphrémagog** a toujours présenté des taux plus bas que ceux du Québec sauf pour les signalements retenus de 2013-2014 à 2015-2016 où le taux du RLS est comparable à celui du Québec.

Tableau 1
Taux de signalements retenus pour 1 000 jeunes, RLS, Estrie et Québec, 2007-2009 à 2013-2015

	2007-2008 à 2009-2010	2010-2011 à 2012-2013	2013-2014 à 2015-2016
RLS de Memphrémagog	14,0 (-)	15,5 (-)	22,2
RLS de Coaticook	10,1 (-)	14,9 (-)	19,4 (-)
RLS de Sherbrooke	12,3 (-)	16,8 (-)	19,4 (-)
RLS de Val Saint-François	8,8 (-)	13,8 (-)	15,4 (-)
RLS d'Asbestos	20,0	25,9 (+)	27,5 (+)
RLS du Haut-Saint-François	14,4 (-)	17 (-)	28,7 (+)
RLS du Granit	12,5 (-)	10,5 (-)	15,4 (-)
Estrie	12,5 (-)	16,2 (-)	20,1 (-)
Québec	19,6	21,2	22,5

Source : Système Programme intégration jeunesse (PIJ) et rapports annuels des directeurs de la protection de la jeunesse.

(-) (+) Proportion statistiquement inférieure ou supérieure à celle du Québec (seuil de 5%).

Et dans les nouveaux RLS?

Les RLS de la Pommeraie et de la Haute-Yamaska ne font pas partie de cette étude en raison de l'absence de données historiques disponibles au CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour ces deux territoires. Pour la période des trois années financières allant de 2013-2014 à 2015-2016, leur taux de signalements retenus était dans la moyenne estrienne, soit de :

- 22,4 pour 1 000 jeunes dans le RLS de la Pommeraie;
- 18,5 pour 1 000 jeunes dans le RLS de la Haute-Yamaska.

Par communauté

Au sein même des RLS, les taux de signalements retenus varient selon les secteurs. La carte des taux de signalements retenus par communauté (voir figure 5) permet de visualiser les secteurs où les taux sont les plus élevés pour la période allant du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2016 (cinq années financières). Notons que les taux de signalements retenus varient grandement. Dans la communauté du Petit-Lac-Magog (C-19), le taux de signalements retenus est de 2,5 pour 1 000 jeunes alors que dans la communauté du centre-Ville de Sherbrooke (C-12), il est 38 fois plus élevé (94 pour 1 000).

Durant cette période, les 12 communautés suivantes affichent un taux de signalements retenus supérieur à la valeur provinciale (22 pour 1 000) :

RLS de Memphrémagog :

- Stanstead (29 pour 1 000)
- Centre de Magog (52 pour 1 000)

RLS de Sherbrooke :

- C-4 : du Pin-Solitaire (46 pour 1 000)
- C-5 : de Saint-Michel (38 pour 1 000)
- C-6 : des Jardins-Fleuris (49 pour 1 000)
- C-12 : du Centre-Ville (94 pour 1 000)
- C-13 : de l'Immaculée-Conception (61 pour 1 000)
- C-14 : des Grands-Monts (50 pour 1 000)
- C-16 : de Sainte-Jeanne-d'Arc (33 pour 1 000)

RLS d'Asbestos :

- Asbestos (39 pour 1 000)

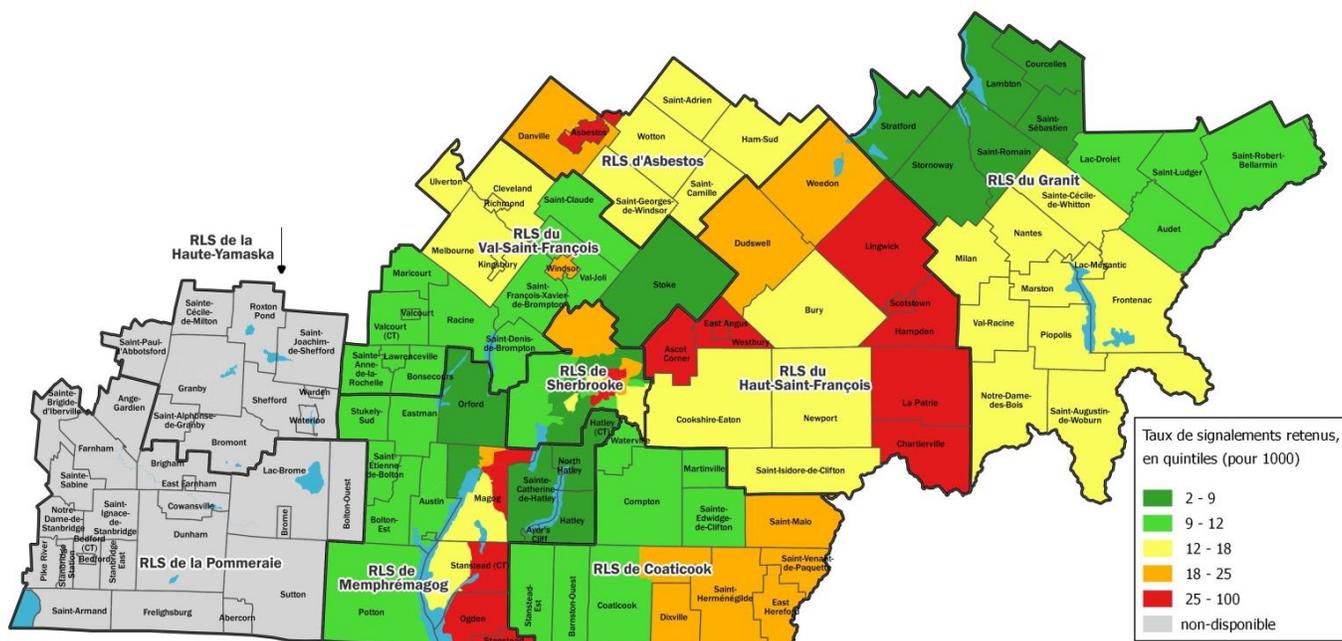
RLS du Haut-Saint-François :

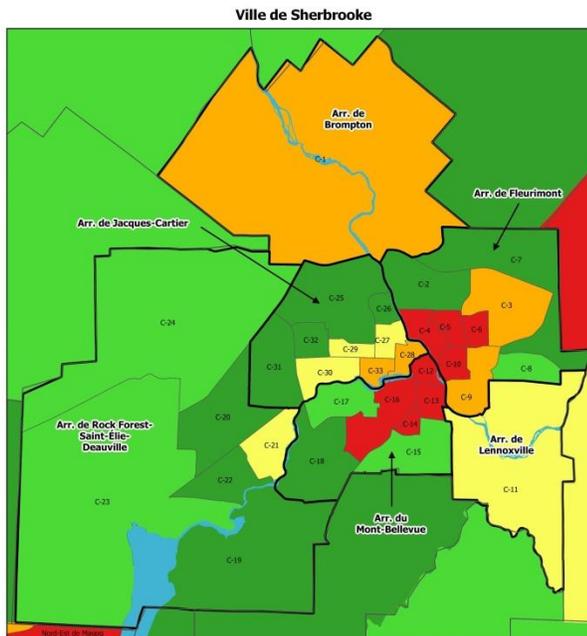
- La Saint-François/Zone Nord-Ouest (26 pour 1 000)
- Le Ciel Étoilé/Zone Est (31 pour 1 000)

À l'opposé, 34 des 66 communautés estriennes présentent un taux de signalements retenus inférieur au taux provincial.

Figure 5

Taux de signalements retenus dans les communautés de l'Estrie, 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2016 (voir page suivante pour Magog et Sherbrooke)





LES VARIATIONS SELON LA DÉFAVORISATION

L'influence du revenu et de la situation sociale sur la maltraitance des enfants ont été maintes fois démontrés³. Cette section présente des données estriennes à cet effet.

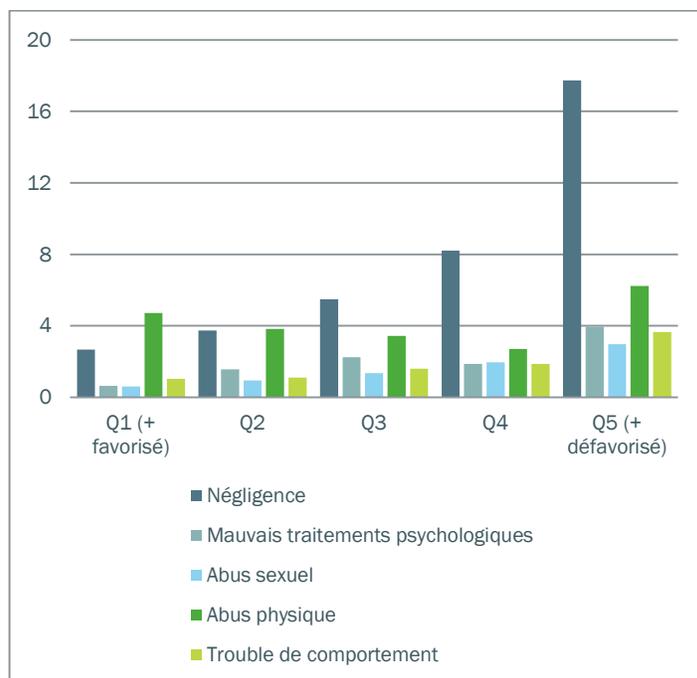
L'indice de défavorisation matérielle et sociale permet de synthétiser l'information des six indicateurs socioéconomiques (listés dans le tableau 2) et de classer les communautés en quintiles. Lorsqu'on analyse le taux global de signalements retenus (ensemble des motifs) selon la défavorisation matérielle et sociale, on observe que le taux est six fois plus élevé dans les communautés les plus défavorisées (37 pour 1 000 jeunes) que dans celles qui sont le plus favorisées (6 pour 1 000).

Lorsqu'on analyse selon la raison du signalement (voir figure 6), les taux de signalements retenus sont plus élevés dans les communautés les plus défavorisées pour tous les motifs. Par contre, l'ampleur des écarts varie. La négligence est fortement associée à la défavorisation : le taux de signalements retenus pour ce motif est près de sept fois plus élevé dans les communautés les plus défavorisées (17,7 pour 1 000) que dans celles qui sont le plus favorisées (2,7 pour 1 000). Par contre, les écarts sont beaucoup moins importants pour les abus physiques (6,2 pour 1 000 dans les communautés les plus défavorisées et 4,7 pour 1 000 dans celles qui sont le plus favorisées).

Il est intéressant de noter que dans les communautés les plus favorisées (1^{er} et 2^e quintiles), le motif le plus fréquent de signalements retenus est l'abus physique alors que dans les communautés les plus défavorisées (3^e, 4^e et 5^e quintiles), c'est la

négligence. Par ailleurs, la hausse de signalements retenus est présente à tous les niveaux (quintiles) de défavorisation en Estrie.

Figure 6
Taux de signalements retenus selon les motifs et les quintiles de défavorisation matérielle et sociale, Estrie, 2007-2008 à 2015-2016



Source : Système Programme intégration jeunesse (PIJ).

En complément, le tableau 2 permet d'observer certaines caractéristiques socioéconomiques dans les trois communautés qui présentent les taux les plus élevés de signalements retenus en Estrie et de les comparer avec celles des trois communautés

ayant les taux les plus faibles. Dans les communautés où les taux sont plus élevés, on observe systématiquement un plus faible taux d'emploi, une plus faible scolarité, des revenus plus bas et plus de personnes qui vivent seules.

Tableau 2
Taux de signalements retenus et indicateurs socioéconomiques, 6 communautés de l'Estrie

	Communautés ayant les taux de signalements retenus les plus élevés			Communautés ayant les taux de signalements retenus les plus faibles		
	Centre-Ville (C-12)	Immaculée-Conception (C-13)	Centre de Magog	Petit-Lac-Magog (C-19)	Stoke	Sainte-Catherine (C-18)
	RLS de Sherbrooke	RLS de Sherbrooke	RLS de Memphrémagog	RLS de Sherbrooke	RLS de Val Saint-François	RLS de Sherbrooke
Taux de signalement retenus du 1 ^{er} avril 2011 au 31 mars 2016 (pour 1 000 jeunes)	94,3	60,8	51,5	2,5	4,5	5,0
Composante matérielle de l'indice de défavorisation						
Population de 15 ans ou plus occupant un emploi (%)	44,1	51,0	41,8	68,4	67,0	67,7
Population de 15 ans ou plus sans diplôme ou certificat au secondaire (%)	29,5	32,3	38,6	11,5	20,9	13,8
Revenu brut moyen par personne de 15 ans ou plus (\$)	19 701	22 752	24 045	44 461	35 852	42 169
Composante sociale de l'indice de défavorisation						
Personnes séparées, divorcées ou veuves de 15 ans ou plus (%)	21,9	18,9	30,6	7,6	9,1	5,4
Familles monoparentales (%)	25,8	26,6	23,5	9,1	11,2	7,8
Personnes vivant seules de 15 ans ou plus (%)	50,2	30,1	37,0	9,3	10,3	8,8
Autres indicateurs						
Taux de prestataires d'assistance-sociale en 2016 (0-64 ans) (%)	28,4	23,4	14,9	1,3	2,8	1,9
Proportion de locataires consacrant 30 % ou plus de leur revenu aux dépenses de logements (%)	54,5	42,1	43,9	42,9	0	12,5
Proportion de la population ayant déménagé dans la dernière année (%)	28,6	23,2	12,3	10,8	5,9	14,8

Sources : Système Programme intégration jeunesse (PIJ) et tableaux de bord des communautés de l'Estrie.
Note : Données de 2011 sauf si indication contraire.

LE RLS D'ASBESTOS : EXEMPLE D' ACTIONS CONCERTÉES

Le RLS d'Asbestos a longtemps détenu le triste record du taux de signalements le plus élevé en Estrie. Ce RLS a toujours eu des taux comparables ou supérieurs à ceux du Québec, alors que les autres RLS se situaient en-dessous des taux provinciaux. En 2012-2013 et 2013-2014, les taux de signalements et de signalements retenus dans le RLS d'Asbestos étaient deux fois plus élevés que ceux de l'Estrie (voir figure 7). En 2013, le Directeur de la protection de la jeunesse était venu rencontrer les intervenants du territoire afin de parler de cette situation, de rappeler l'importance de mettre à profit l'expertise de tous les partenaires et de travailler en concertation. La mobilisation de la communauté a-t-elle porté ses fruits? Tout porte à croire que oui, car les données des dernières

années indiquent un changement de tendance, les taux étant maintenant à la baisse pour ce RLS.

Qu'est-ce qui peut expliquer ce changement de tendance? La réponse est multifactorielle. Récemment, 18 intervenants du territoire se sont réunis afin de discuter de la situation. Les intervenants présents ont énuméré les actions suivantes qui sont présentes sur le territoire dans les dernières années et qui pourraient expliquer en partie la diminution des signalements :

- Les présences d'une **agente de milieu** auprès des familles vulnérables avec enfant de 0 à 5 ans, d'un **travailleur de corridor** à l'Office municipal d'habitation d'Asbestos depuis 2013 et d'un **travailleur communautaire** qui intervient auprès des adultes ont possiblement amélioré le filet de sécurité dans la communauté.
- Le démarrage de **groupes de parents « Ces années incroyables »**.

- Le démarrage de **groupes de parents en lien avec l'approche ParentAise**.
- L'ouverture de la « **Cellule ParentAise** », un regroupement de divers intervenants qui se rencontrent mensuellement pour parler des réalités des familles qui vivent avec enfants en situation de négligence.
- Organisation de deux **ateliers pour les intervenants** du territoire offerts par une professeure adjointe de l'École de travail social de l'Université de Sherbrooke : *Sensibilisation à la gestion des risques* en novembre 2013 et *Responsabilité partagée en contexte de négligence* en avril 2016. Ces deux ateliers ont permis de rejoindre près de 40 intervenants à chaque occasion.

Finalement, deux préoccupations importantes ont également été soulevées par les intervenants rencontrés :

1. Est-ce que la baisse des signalements reflète une baisse de la confiance envers la DPJ?
2. Est-ce que nous « échappons » actuellement des enfants vulnérables?

Il sera intéressant de suivre l'évolution des signalements dans le RLS d'Asbestos dans les prochaines années pour voir si la tendance se maintient.

Figure 7

Taux de signalements et de signalements retenus, RLS d'Asbestos et Estrie, 2007-2008 à 2015-2016



Source : Système Programme intégration jeunesse (PIJ).

CONCLUSION

Depuis neuf ans, on assiste à une hausse des signalements à la DPJ de l'Estrie. Cette hausse se traduit par un taux plus important de signalements retenus, donc par un nombre plus élevé d'enfants qui ont besoin de services. Cette hausse touche la majorité des RLS, les garçons comme les filles, tous les groupes d'âge, tous les motifs de signalement, à l'exception des abus sexuels et des troubles de comportement, et toutes les couches de la société, peu importe le niveau de défavorisation.

Il n'est pas aisé d'expliquer cette hausse. Des facteurs sociétaux tels une plus grande sensibilité à la maltraitance des enfants ou des éléments organisationnels, comme des offres de service sous-optimales en prévention et en première ligne, peuvent expliquer en partie la hausse des signalements, que ce soit dans le secteur de la santé et des services sociaux, de la petite enfance, scolaire, communautaire ou municipal.

Toutefois, il est indéniable que les caractéristiques familiales et les conditions de vie jouent un rôle déterminant dans la prévention de problématiques psychosociales telles que la négligence et la maltraitance des jeunes. Des conditions de vie précaires, l'isolement social, les conflits de séparation, les problèmes de santé physique ou mentale ne sont que quelques exemples de situations qui augmentent le stress parental et diminuent la capacité de bien répondre aux besoins des enfants.

Il n'existe pas de solution unique pour diminuer la négligence et la maltraitance chez les jeunes. De nombreux facteurs de protection présents chez l'enfant, dans sa famille et dans sa communauté doivent être renforcés, et ce, grâce à un travail intersectoriel. À titre d'exemple, certains programmes du réseau de la santé et des services sociaux tels les *Services intégrés en périnatalité et petite enfance (SIPPE)*, *ParentAise* ou le *Programme d'intervention en négligence* contribuent à l'amélioration des capacités parentales.

Dans les prochaines années, il sera essentiel de vérifier si la hausse des taux de signalements retenus se poursuit. Il faudra notamment surveiller les territoires du Haut-Saint-François, qui a présenté une forte hausse au cours des neuf dernières années, et celui d'Asbestos qui a connu une baisse après plusieurs années de taux de signalements retenus très élevés.

RÉFÉRENCES

- ¹ LA PRESSE. *Bilan annuel de la DPJ : hausse de 4,8 % des signalements* [En ligne], 2015.
<http://www.lapresse.ca/actualites/201506/15/01-4878176-bilan-annuel-de-la-dpj-hausse-de-48-des-signalements.php>
- ² CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'ESTRIE – CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SHERBROOKE. *Bilan annuel des directeurs de la protection de la jeunesse/directeurs provinciaux : L'adolescence, une traversée en eaux vives* [En ligne], 2017.
http://www.santeestrie.qc.ca/uploads/media/Communique_Bilan_DPJ_2017_Estrie.pdf
- ³ AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA. *Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants – 2008 : Données principales*. Ottawa, 2010.

Rédaction

Natalie Stronach
Direction de santé publique

Collaboration

Alain Trudel
Direction du programme jeunesse

Mélissa Généreux et Nathalie Durocher
Direction de santé publique

ISSN 2369-5625